

Immobilier isolation appartement

Par francky2004, le 09/11/2014 à 19:42

bonjour j ai un appartement de 1965 il et pas bien isoler et mon locataire me demande de l isoler et ton obliger de isoler merci

Par domat, le 09/11/2014 à 19:56

bsr.

vous avez en principe remis à votre locataire le diagnostic de performance énergétique (DPE), au même titre que les diagnostics traditionnels.

la seule obligation du propriétaire est de louer un appartement décent selon ce qui est indiqué par le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002.

la présence d'une isolation thermique n'est jamais directement mentionnée par le décret. donc vous n'avez aucune obligation d'isoler votre appartement à la demande du locataire. cdt

Par francky2004, le 11/11/2014 à 09:38

la DPE a etes faite mais elle et non conclusif le donneur d ordre na pas fournir les facture de consommation des trois derniere annees

Par domat, le 11/11/2014 à 09:54

si vous avez remis le DPE au locataire, vous avez rempli votre obligation.

Par francky2004, le 11/11/2014 à 15:42

merci pour vos reponse j aurez une autres question j ai un commerce bar restaurant avez un apparement au dessu dans la méme battisse ces une maison j ai vendu le fond du bar restaurent et je loue la maison avez l apartement au dessu et t il obligatoire qu il et une cuisine au dessu dans l appartement alors qu il y a une cuisine en bas celle du restaurent merci